

mis en ligne le 09/06/2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2023-137

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police – Police municipale

Objet : Réglementation de la circulation et stationnement rue M. ALBERT et rue P. GRIS,

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-6 du CGCT,

Vu l'article L511 et suivants du code de la sécurité intérieure,

Considérant la demande formulée par la Médiathèque du Grand NARBONNE dans le cadre de la manifestation « IDEAS BOX », le 10 juin 2023,

Considérant que les mesures d'aménagement du stationnement doivent être prises afin de faciliter l'organisation de la manifestation,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation seront interdits rue Paul GRIS et rue Marcelin ALBERT de l'avenue Jean JAURES jusqu'aux containers de collecte le samedi 10 juin 2023 de 09 heures à 13 heures.

ARTICLE 2 : La circulation sera rétablie dès la fin de la manifestation.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 05 juin 2023

Le Maire,

Grégory DELFOUR